



**CRCDC-Grand Est**  
**2, Rue du Doyen Jacques Parisot**  
**54519 VANDOEUVRE-LES-NANCY**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX  
COMPTES SUR LES COMPTES  
ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

**Sylvain TRAMOY**  
**Francis BOYER**  
**Vincent SAUVAGE**  
**François MALE**

Ce rapport contient 26 pages

3 rue René Prétet  
71100 Chalon-sur-Saône  
03 85 42 46 46

29 rue de la Grille, BP 91  
71403 Autun Cedex  
03 85 86 53 53

12 boulevard Carnot  
21000 Dijon  
03 85 86 53 53

**CRCDC-Grand Est**  
2, Rue du Doyen Jacques Parisot  
54519 VANDOEUVRE-LES-NANCY

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Aux membres de l'Association,

**OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CRCDC-Grand Est, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**FONDEMENT DE L'OPINION**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé sont notamment les suivantes :

- La bonne application des règles et méthodes comptables spécifiques aux associations et issues du règlement ANC 2018-06, en matière de traitement des subventions (notamment leur rattachement à l'exercice) et l'estimation des fonds dédiés ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

#### **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration de l'Association.

#### **RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulés, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Autun, le 29 avril 2024

**Pour la société AEC,**  
Commissaire aux Comptes

**Sylvain TRAMOY**  
Président



**Vincent SAUVAGE**  
Co-Signataire technique



## CRCDC - Grand Est

Actif		Au 31/12/2023			Au 31/12/2022	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires <sup>(1)</sup>	627 571	592 839	34 732	47 682
		Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes					
	<b>TOTAL</b>	<b>627 571</b>	<b>592 839</b>	<b>34 732</b>	<b>47 682</b>	
	Immobilisations corporelles	Terrains	25 018		25 018	25 018
		Constructions	289 665	156 163	133 501	99 631
		Inst. techniques, mat. out. industriels	2 198 768	2 088 400	110 367	120 226
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL</b>	<b>2 513 451</b>	<b>2 244 563</b>	<b>268 887</b>	<b>244 876</b>		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières <sup>(2)</sup>	Participations et créances rattachées	15		15	15	
	Autres titres immobilisés	23 329		23 329	23 329	
	Prêts	39 879		39 879	40 626	
	Autres					
<b>TOTAL</b>	<b>63 223</b>		<b>63 223</b>	<b>63 970</b>		
<b>Total I</b>		<b>3 204 247</b>	<b>2 837 403</b>	<b>366 844</b>	<b>356 530</b>	
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances <sup>(3)</sup>	Créances clients, usagers et comptes rattachés	9 005		9 005	29 236
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	626 592	232 600	393 992	425 804
	<b>TOTAL</b>	<b>635 597</b>	<b>232 600</b>	<b>402 997</b>	<b>455 041</b>	
	Divers	Valeurs mobilières de placement	111 573	1 686	109 887	109 533
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		5 651 648		5 651 648	7 355 845	
Charges constatées d'avance <sup>(4)</sup>	86 430		86 430	96 803		
<b>Total II</b>		<b>6 485 250</b>	<b>234 286</b>	<b>6 250 963</b>	<b>8 017 223</b>	
Frais d'émission des emprunts III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)</b>		<b>9 689 497</b>	<b>3 071 689</b>	<b>6 617 807</b>	<b>8 373 753</b>	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

## CRCDC - Grand Est

<b>Passif</b>		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
<b>Fonds propres</b>	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	752 059	752 059
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	<b>Réserves</b>		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	1 271 596	1 271 596
Autres			
<i>Dont réserves des Activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>			
Report à nouveau	3 976 007	3 399 537	
<i>Dont Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>			
<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>		<b>-1 481 204</b>	<b>576 469</b>
<i>Dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		<i>-1 481 204</i>	<i>576 469</i>
<b>Situation nette (sous-total)</b>		<b>4 518 459</b>	<b>5 999 663</b>
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total I</b>		<b>4 518 459</b>	<b>5 999 663</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total I bis</b>			
<b>Fonds dédiés</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	88 639	188 227
<b>Total II</b>		<b>88 639</b>	<b>188 227</b>
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques	60 000	60 000
	Provisions pour charges	180 586	132 150
	<b>Total III</b>	<b>240 586</b>	<b>192 150</b>
<b>Dettes</b>	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup>		
	Emprunts et dettes financières diverses <sup>(2)</sup>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	558 014	464 766
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	720 984	924 841
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	491 123	535 858
Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance		68 245	
<b>Total IV</b>		<b>1 770 122</b>	<b>1 993 712</b>
Écart de conversion Passif V			
<b>TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)</b>		<b>6 617 807</b>	<b>8 373 753</b>
<b>Renvois</b>	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

## CRCDC - Grand Est

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
		12 mois	12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	<i>dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
	Ventes de prestations de service	956 015	916 111
	<i>dont parrainages</i>		
	<i>dont ventes de prestations de service relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	7 076 160	8 812 751
	<i>dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	67 591	37 242
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	18 696	141 658	
Utilisations des fonds dédiés	99 587	206 291	
Autres produits	153	18	
	<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I</b>	<b>8 218 204</b>	<b>10 114 075</b>
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes <sup>(1)</sup>	5 349 835	4 880 239
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	360 528	342 466
	Salaires et traitements	2 916 202	3 021 352
	Charges sociales	1 007 658	1 088 474
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	71 041	63 613
	Dotations aux provisions	48 436	60 000
	Reports en fonds dédiés		115 404
	Autres charges	223	37
	<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II</b>	<b>9 753 927</b>	<b>9 571 587</b>
	<b>1. Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>-1 535 723</b>	<b>542 487</b>

## CRCDC - Grand Est

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits financiers	De participations	1 829	1 829
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	54 946	10 594
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	354	18 389
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III</b>		<b>57 129</b>	<b>30 813</b>
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		2 040
	Intérêts et charges assimilées	29	
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV</b>		<b>29</b>	<b>2 040</b>
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>		<b>57 100</b>	<b>28 773</b>
<b>3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)</b>		<b>-1 478 622</b>	<b>571 260</b>
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		4 712
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	1 500	2 100
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V</b>		<b>1 500</b>	<b>6 812</b>
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	162	321
	Sur opérations en capital		700
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI</b>		<b>162</b>	<b>1 022</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>		<b>1 337</b>	<b>5 789</b>
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII		3 919	581
<b>Total des produits (I + III + V)</b>		<b>8 276 834</b>	<b>10 151 700</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>		<b>9 758 038</b>	<b>9 575 231</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>		<b>-1 481 204</b>	<b>576 469</b>
<i>dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		<i>-1 481 204</i>	<i>576 469</i>
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
<b>Total</b>			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
<b>Total</b>			

# Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos-le 31/12/2023

ASSOCIATION CRCDC - Grand Est

## Table des matières

1	Objet social	3
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	4
3	Description des moyens mis en œuvre	5
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	7
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	7
4.2	Faits caractéristiques postérieures à la clôture	7
5	Principes et méthodes comptables	8
	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	8
5.1	Actif immobilisé	8
5.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	9
5.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	10
5.1.3	Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture	10
5.2	Actif circulant	11
5.2.1	État des stocks	11
5.2.2	Actif circulant / dépréciations	11
5.3	Fonds associatifs	11
5.4	Provisions, fonds dédiés, autres passifs	13
5.5	Précisions sur d'autres dettes	15
5.5.1	Produits constatés d'avance	15
5.5.2	Subventions à reverser	15
5.6	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	15
5.7	Compte de résultat	16
5.7.1	Le résultat de l'exercice	16
5.7.2	Contributions volontaires en nature	17
5.7.3	Informations relatives aux dirigeants	17
5.7.4	Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits	18
5.7.5	Informations relatives à l'effectif	18
5.7.6	Conventions conclues à des conditions particulières	18

## 1 **Objet social**

L'association a pour objet :

De promouvoir, coordonner et évaluer les programmes de dépistage des cancers du sein, colorectal et du col de l'utérus dans l'ensemble de la Région Grand-Est, conformément aux cahiers des charges nationaux ;

De participer à des travaux de recherche dans les domaines de la prévention et du dépistage des cancers ;

De participer à – et d'organiser la formation des professionnels de santé dans le domaine de la prévention et du dépistage des cancers ;

De définir et organiser l'activité des sites territoriaux en particulier les actions de proximité auprès des populations ciblées par les dépistages, et les relations avec les professionnelles de la santé et les acteurs sociaux et médico-sociaux impliqués dans les programmes.

L'association ne poursuit aucun but lucratif, politique ou religieux.

## 2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Le CRCDC Grand-Est a pour objectif d'augmenter le taux de participation aux dépistages des cancers, de réduire les inégalités d'accès aux dépistages, mais également d'harmoniser les pratiques, de mutualiser les compétences afin de gagner en efficacité.

L'ensemble des missions assurées par le centre régional de coordination des dépistages des cancers sont définies par le cahier des charges :

Invitation des populations concernées à participer aux dépistages ;

Relations avec la population : sensibilisation et information des populations sur le dépistage et les gestes de prévention, en partenariat avec les professionnels de santé ;

Suivi des personnes dépistées ;

Relations avec les professionnels de santé : information, mobilisation, retour d'information ;

Amélioration de l'accès au dépistage, notamment en luttant contre les inégalités sociales et territoriales de santé ;

Assurance qualité du dispositif et évaluation des programmes.

Le centre régional s'engage à s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la qualité coordonnée par l'Institut National du Cancer (INCa), conforme aux référentiels nationaux.

Les sites territoriaux sont chargés d'appuyer l'échelon régional dans le pilotage et la mise en œuvre de ses missions.

### 3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

#### Ressources humaines :

L'effectif du CRCDC-GE est à 73.28 équivalents Temps Plein en 2023. Il est stable par rapport à l'exercice précédent, les départs (retraites, démissions, décès) ont été remplacés pour partie.

Par ailleurs, des recrutements ont été réalisés dans le but de mener à bien les missions de coordination des dépistages organisés réalisés à l'échelon territorial, en apportant aux différents sites des recrutements définitifs de professionnels de la santé ainsi que des recrutements ponctuels pour absorber les retards, à savoir :

- médecin sur le 68 (0.47 etp) recrutements réalisés mais avec des départs (tjrs en cours pour 2024)
- médecin sur le 10 (0.8 etp)
- médecin sur le 88-54 (1 etp)
- sage-femme sur le site du 52 (0.52 etp) (arrivée en 03.2023 à 50% et passage à 80% en 09.2023)
- sage-femme sur le site du 51 (0.8 etp)
- chargé de communication 57 –dir (0.57 etp) (arrivée en 09.2023 après un le départ d'un recrutement réalisé en 04.2023 et qui a échoué)
- technicien administratif sur le 08 (0.75 etp)) (arrivée en 03.2023)
- employés administratifs sur le 51 (renfort) (0.63 etp)

#### Autres moyens/dépenses engagées :

- Formation :

Le nombre d'heures de formation en lien avec les activités de l'entité s'est élevé à 1 059 heures à comparer à 911 heures au titre de l'exercice précédent, afin d'assurer le développement des compétences dans le cadre du nouveau dépistage DOCCU, des dépistages existants, des postes techniques, ainsi que sur la sensibilisation sur la partie sécurité.

- Communication :

Afin d'assurer une promotion des dépistages organisée de manière cohérente par l'ensemble des acteurs auprès du public destinataire sur l'ensemble du territoire, le CRCDC utilise les supports de communication de l'INCa.

D'autres postes de dépenses sont pris en charge par le CRCDC dans le but de :

- Faire vivre, alimenter et mettre à jour les outils numériques : le site internet et les pages sur les réseaux sociaux
- Unifier les outils de communication entre les sites du CRCDC
- Organiser des actions phares durant les campagnes nationales de sensibilisation : courses connectées, publications, ...
- Organiser et coordonner les formations des professionnels de santé : webinaires, e-learning, ...
- Organiser des actions d'info/sensibilisation grand public : Facebook live, conférences...
- Elaborer des newsletters et rapports d'activités à destination des professionnels

## 4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

### 4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

La subvention ARS a été amputée de la somme de 1 million d'euros au titre de l'exercice 2023.

De même, une décision a été prise par l'Assurance maladie, de réduire le budget 2023 par le non-versement du reliquat de subvention de l'ordre de 20%, soit 972 K€ de subvention restant à recevoir par le CRCDC pour réaliser ses missions.

### 4.2 Faits caractéristiques postérieures à la clôture

Historiquement, la Direction de la Coordination de la Gestion du Risque de l'Assurance Maladie (DCGDR) et la Direction de l'Association Régionale des Caisses de Mutualité Sociale Agricole (ARCMSA) étaient associées au pilotage des programmes conjoints des dépistages des cancers, et participaient au financement des CRCDC.

Au 1er janvier 2024, en raison d'une organisation renouvelée des dépistages organisés des cancers (Instruction n° DGS/SP5/2023/118 du 13 juillet 2023), la DCGDR et l'ARCMSA ne financent plus l'activité des CRCDC. Cela relève intégralement du Fonds d'intervention régional (FIR) et du seul pilotage de l'ARS.

## 5 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

### Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

#### 5.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés

### 5.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	626 088	1 484	-	-	627 572
Immobilisations corporelles	Terrains	25 018	-	-	-	25 018
	Constructions	248 260	41 405	-	-	289 665
	Install. Tech., mat., outillage	768 112	6 595	-	-	774 707
	Install. générales, ag. Am. divers	491 372	9 470	-	-	500 842
	Matériel de transport	-	-	-	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	900 070	23 149	-	-	923 219
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	<b>Total III</b>	<b>2 432 832</b>	<b>80 619</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 513 451</b>
Immobilisations financières	Participations	15	-	-	-	15
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	23 330	-	-	-	23 330
	Prêts et autres immo. financières	40 626	-	747	-	39 879
	<b>Total IV</b>	<b>63 971</b>	<b>-</b>	<b>747</b>	<b>-</b>	<b>63 224</b>
<b>Total général</b>		<b>3 122 892</b>	<b>82 103</b>	<b>747</b>	<b>-</b>	<b>3 204 247</b>

### 5.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	578 406	14 434	-	592 840
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	148 629	7 535	-	156 163
	Install. Tech., mat., outillage	748 864	5 875	-	754 740
	Install. générales, ag. Am. divers	454 936	10 457	-	465 393
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	835 526	32 741	-	868 267
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
	<b>Total III</b>	<b>2 187 956</b>	<b>56 608</b>	<b>-</b>	<b>2 244 563</b>
<b>Total général</b>	<b>2 766 361</b>	<b>71 042</b>	<b>-</b>	<b>2 837 403</b>	

### 5.1.3 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	578 406	14 434	-	-	-	592 840
Corporelles	2 187 956	56 608	-	-	-	2 244 563
<b>TOTAL</b>	<b>2 766 361</b>	<b>71 042</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 837 403</b>

## 5.2 Actif circulant

### 5.2.1 État des stocks

L'association n'effectue pas de tenue de stocks des fournitures administratives.

### 5.2.2 Actif circulant / dépréciations

Description de l'actif déprécié	Valeur Actuelle Fin exercice 2023	Valeur comptable début exercice	Évolution des dépréciations dans l'exercice		
			Dotation	Reprise	Poste résultat (1)
Sicav Alsace	58 211 €	52 365 €			Financier
Obligations BPCE 3,1%	57 525 €	59 209 €		354	Financier
Jugement détournement fonds	232 601 €	234 101 €		1 500	Exceptionnel

Concernant la valorisation de Sicav Natixis souscrites par l'établissement EVE 67. La valorisation comptable est de 52 365 € et la valeur du portefeuille au 31/12/2023 est de 58 211 €.

La reprise constatée pour 354 € concerne la valorisation d'obligations BPCE. La valorisation comptable est de 59 209 € et la valeur du portefeuille au 31/12/2023 est de 57 525 €, d'où la reprise de la provision antérieure globale de 354 € pour aboutir à une provision de 1 686 €

La dépréciation constatée pour 232 601 € correspond à la somme restant à percevoir au titre du jugement prononcé par le tribunal correctionnel en date du 10/04/2018 condamnant une ancienne salariée à rembourser le détournement de fonds dont elle a été jugée coupable.

La valeur initiale de la créance est de 240 050 €. En 2023, la somme de 1 500 € a été perçue à titre de remboursement partiel.

## 5.3 Fonds associatifs

La présentation des fonds associatifs dans le bilan avant répartition est normée dans le règlement CRC 2018-06.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel sur celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif «

déficit ». L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

**Tableau de variation des fonds associatifs :**

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	752 059				752 059
Autres réserves	1 271 597				1 271 597
Report à nouveau	3 399 538	576 469			3 976 007
Excédent ou déficit de l'exercice	576 469	- 576 469	-1 481 204		-1 481 204
<b>Situation nette</b>	<b>5 999 663</b>		<b>-1 481 204</b>		<b>4 518 459</b>

## 5.4 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

### 5.4.1 Provisions pour risques et charges

Nature des réserves et provisions	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Provisions pour risques d'emploi				
Autres provisions pour risques	60 000	0	0	60 000
Provisions pour pensions et obligations similaires	132 150	48 436	0	180 586
Provisions pour grosses réparations				
Autres provisions pour charges				
<b>TOTAL</b>	<b>192 150</b>	<b>48 436</b>	<b>0</b>	<b>240 586</b>

### 5.4.2 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	TOTAL
Indemnités de départ en retraite	180 586	161 813	342 400

Notre entité provisionne ses engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite dont les principales caractéristiques pour notre entité sont précisées ci-après :

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes. Selon la recommandation ANC n°2013-02, dans ce cadre, nous avons opté pour la méthode 1 (application des dispositions de l'Annexe 1 de la Reco ANC n°2013-02) qui reprend pour l'essentiel la Recommandation CNC n°2003-R.01.

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture :

- taux d'actualisation : 3.60%,
- taux d'augmentation maximum annuel des salaires : 1.5%,
- 

Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie qui résulte des tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes.

Le % retenu de cotisations ou contributions à supporter par l'entité lors du versement des indemnités est de 59% pour les cadres et 40% pour les non-cadres.

La provision pour indemnité départ en retraite est partiellement couverte par des contrats d'assurance-épargne retraite, c'est pourquoi seule la part non couverte est provisionnée dans les comptes au 31/12/2023.

### 5.4.3 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs

#### Informations sur les fonds dédiés

Au 31/12/2023 sont inscrits au passif du bilan des fonds dédiés pour la somme de 88 640 €.

Ces fonds dédiés au dépistage du cancer se composent de la façon suivante :

Libellé	Solde début	Nouveaux 2023	Utilisation 2023	Solde fin
Subvention Ligue Comité 54 - 2019	28 232		22 784	5 448
Préfiguration - 2019	54 226		37 426	16 800
Subvention MyBEPS	10 366		5 728	4 638
INSERM – INCA – Dépistage du cancer colorectal	56 879		30 789	26 090
Institut National du Cancer – action spécifique amélioration de la participation aux dépistages	38 525		2 861	35 665
<b>Fonds dédiés : dépistages cancer</b>	<b>188 228</b>	<b>0</b>	<b>99 588</b>	<b>88 640</b>

## 5.5 Précisions sur d'autres dettes

### 5.5.1 Produits constatés d'avance

Une subvention de fonctionnement accordée pour plusieurs exercices est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « produits constatés d'avance »

### 5.5.2 Subventions à reverser

Le poste « subvention à reverser » constate l'obligation de reversement de subventions lorsqu'il est établi de manière définitive que l'un ou plusieurs objectifs fixés dans la condition résolutoire contenue dans la convention d'attribution de subvention ne pourra (ont) être atteint (s).

## 5.6 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	9 005	9 005	
	Autres	626 593	626 593	
Charges constatées d'avance		86 430	86 430	
<b>TOTAL</b>		<b>698 822</b>	<b>698 822</b>	

Prêts Accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-			
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		558 014	558 014		
Dettes fiscales et sociales		720 985	720 985		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-	-		
Autres dettes		491 124	304 929	186 195	
Produits constatés d'avance		-			
<b>TOTAL</b>		<b>1 770 123</b>	<b>1 583 928</b>	<b>186 195</b>	

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	

## 5.7 Compte de résultat

### 5.7.1 Le résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2023 est de – 1 481 204 €

## 5.7.2 Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.

Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.

Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

L'association ne recense aucune contribution volontaire en nature au titre de l'exercice 2023.

## 5.7.3 Informations relatives aux dirigeants

Le montant total des « rémunérations des cinq plus hauts cadres dirigeants salariés ainsi que leurs avantages en nature » s'est élevé à 538 287 € brut en 2023.

Ce montant est en pratique communiqué ici bien que son information soit normalement prévue dans le « *compte financier* » par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative « à l'engagement éducatif ».

### 5.7.4 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1
titre de la mission de contrôle légal des comptes	6 550 €
titre d'autres prestations	
<b>Honoraires totaux</b>	<b>6 550 €</b>

### 5.7.5 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	22
Agent de maîtrise	-
Employés	51
<b>TOTAL</b>	<b>73</b>

### 5.7.6 Conventions conclues à des conditions particulières

L'association ne recense aucune convention conclue à des conditions particulières au titre de l'exercice 2023.